



TECHNICIEN EN RADIOPROTECTION

FEMME/HOMME

Mon métier

Le technicien en radioprotection participe à la prévention des risques radiologiques dans tous les domaines, de la préparation à l'exécution des travaux. Dans ce cadre, il réalise des mesures et des visites de surveillance sur les chantiers.

Il fait respecter les règles et procédures en matière de sécurité – radioprotection et veille à leur application stricte dans l'ensemble des installations. Il vérifie l'étalonnage et le bon fonctionnement des appareils de mesure, effectue les mesures périodiques nécessaires (irradiation, contamination des locaux, contrôle radiologique sur les personnes et les matériels), évalue

les risques et met à jour la signalisation à l'entrée des locaux pour permettre au personnel de se prémunir contre ces risques.

Il garantit la sécurité des intervenants sur les chantiers et les conseille. Dans ce cadre, il peut également être amené à contribuer à la formation du personnel en matière de radioprotection et à participer aux études et aux analyses permettant de diminuer la dosimétrie sur les chantiers.

Conditions d'exercice et aptitudes

- . Disponibilité,
- . Mobilité sur les différentes centrales nucléaires,
- . Respect des règles de sécurité et de sûreté,
- . Facilités dans l'utilisation des outils informatiques.
- . Habilitations électriques et mécaniques,
- . Aptitudes spécifiques selon les postes : travaux sous rayonnements ionisants, travaux en hauteur, travaux en espaces confinés, port d'équipements de protection individuelle spécifiques.

L'autorisation d'accès sur les Centres Nucléaires de Production d'Electricité (CNPE) est conditionnée par le résultat d'une enquête administrative et par la validation de formations spécifiques à l'environnement de travail (sûreté et radioprotection, sécurité et prévention des risques professionnels et assurance qualité).



Qualités requises

- Comportement exemplaire sur le terrain,
- Bonne connaissance de la réglementation,
- Esprit d'équipe,
- Ecoute,
- Sens du relationnel,
- Rigueur, minutie,
- Capacité à bien communiquer,
- Attitude interrogative.

Rémunération

Elle est fixée à minima suivant la convention collective de l'employeur.

La disponibilité et la mobilité font l'objet de compléments de rémunération.

Le salaire brut mensuel (hors primes) est donné à titre indicatif.

- débutant de 1 600 € à 1 900 €.
- confirmé de 1 900 € à 2 600 €.

Formation et expérience

- BAC professionnel : Techniques d'Interventions sur Installations Nucléaires (TIIN), Environnement Nucléaire, Hygiène et Environnement,
- BTS : Contrôle des Rayonnements Ionisants et Applications Techniques de Projection (CRIATP), Environnement Nucléaire (EN),
- DUT : Hygiène Sécurité Environnement (HSE) permettant d'évoluer rapidement vers des postes d'encadrement ou de préparation,
- Licences Professionnelles : Gestion des Risques en Entreprise, Santé, Sécurité, Radioprotection (GRESSER) et Maîtrise des Risques Industriels et Environnementaux (MRIE),
- Des formations d'adaptation sont proposées par le service public de l'emploi pour les demandeurs d'emplois. Pour les salariés, des actions de formations continue sont également dispensées dans les entreprises (CQP, titre professionnel...).

Perspectives d'évolution

Des évolutions sont possibles vers des postes de chef d'équipe, de responsable de chantier, de projet, de chargé d'affaires ou de gestionnaire de prestation.



Pour plus d'informations, rendez-vous sur le site de l'Association Régionale des entreprises Prestataires de votre région.



www.gieatlantique.com (région Sud-Ouest)

www.gimest.com (région Est)

www.gipnordouest.com (région Nord-Ouest)

www.ifare.asso.fr (région Sud-Est)

www.peren-nucleaire.com (région Centre Val de Loire)

